



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°1 de l'ancien cimetière

Concession n°202 - DESFOUGERE BOUCHET

Délivrée le 24/08/1920 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : BOUCHET Léger,  
BOUCHET Maurice, DEFOUGERE Marie (ép. BOUCHET), BOUCHET Gilbert

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

***fissures, tour en ferronnerie qui rouille, affaissement général de la structure, plaque brisée, mousse et lichen***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



**CONCESSION N°: 202**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**  
**DESFOUGERE BOUCHET**

**Date d'acquisition :** 24/08/1920 **Cimetière :** Partie n°1 de l'ancien cimetière

**Etat général:** fissures, tour en ferronnerie qui rouille, affaissement général de la structure, plaque brisée, mousse et lichen

**Superficie :** 6 M<sup>2</sup> **Durée de la concession :** perpétuelle

**Description de la concession :** dalle, tour en ferronnerie, stèle en pierre de volvic

**Objets funéraires :** plaque

**Liste des défunts inhumés (connus) :** BOUCHET Léger, BOUCHET Maurice, DEFOUGERE Marie (ép. BOUCHET), BOUCHET Gilbert

***Observations :***

**RAPPEL DE LA PROCEDURE**

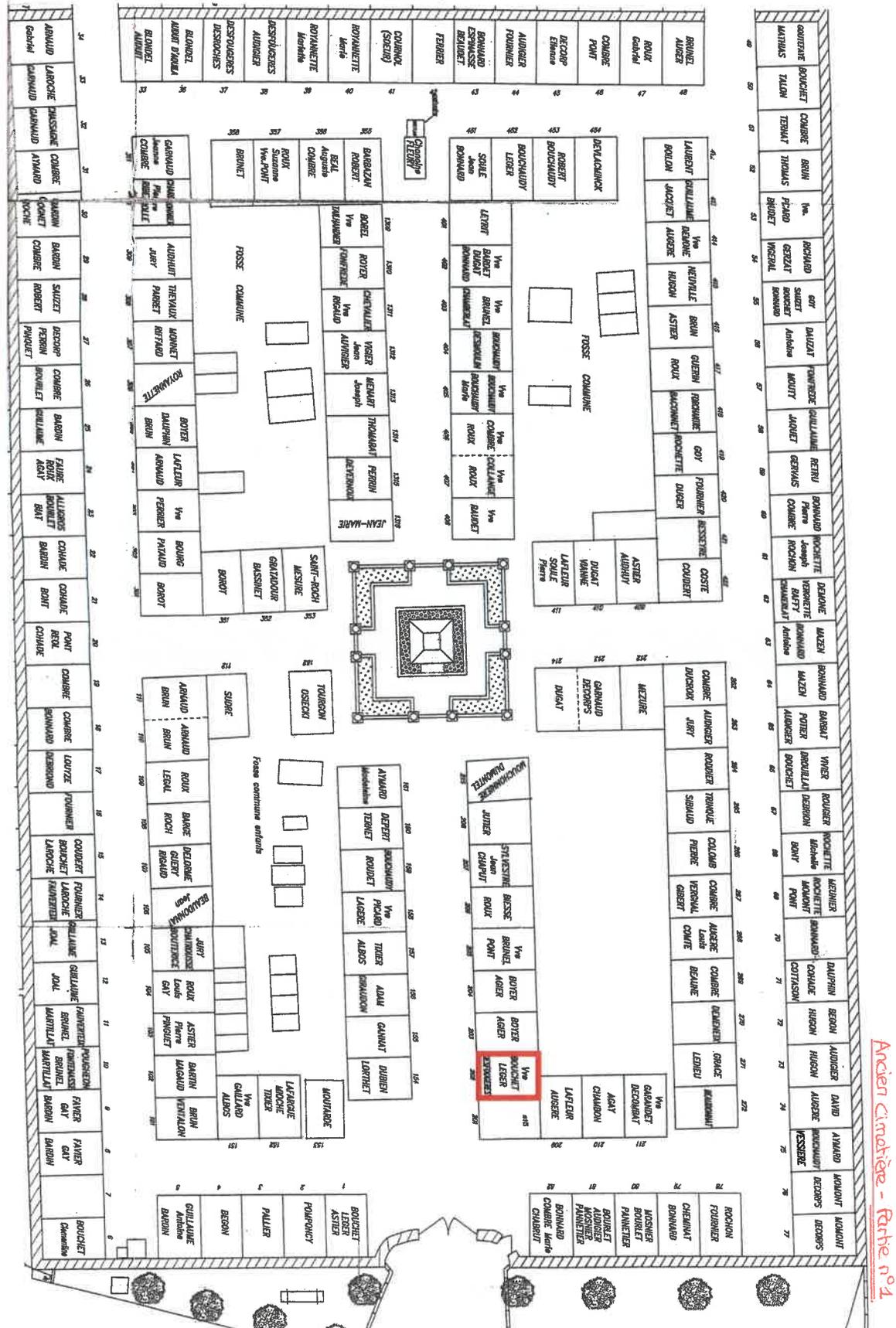
**☒ Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°202

Plan



Acte de concession

F

DES SAUX-BAINS  
*au lieu de Lons*  
 ARRONDISSEMENT  
*de Clermont 44*  
 CANTON  
*Clermont 44*

**COMMUNE D AULNAY**  
 — 14 —  
**CONCESSION A PERPETUITE**  
 (SITUÉE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL)

Nous, Maire de la commune d **AULNAY**  
 Vu le décret du 24 mai 1871 (N° 12 juin 1871) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les cimetières.  
 Vu l'Ordonnance royale du 8 février 1833 relative aux concessions communales.  
 Vu la délibération du Conseil municipal en date du *11 Mars 1871* faisant droit aux Concessions de terrain pour sépultures.  
 Vu le double de la requête présentée par *M. Paulin Jeanne Marie Bouchet, demeurant à Aulnay* et tendant à obtenir la concession à perpétuité *de* quelques mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder *sa sépulture et celle de sa famille*.

La Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du receveur communal, pour prix principal de cette Concession, la somme de Cent cinquante francs dont Cent francs au profit de la commune et cinquante francs au profit des pauvres, de tout conformément aux arrêtés et délibérations précités.

ARRÊTÉS:

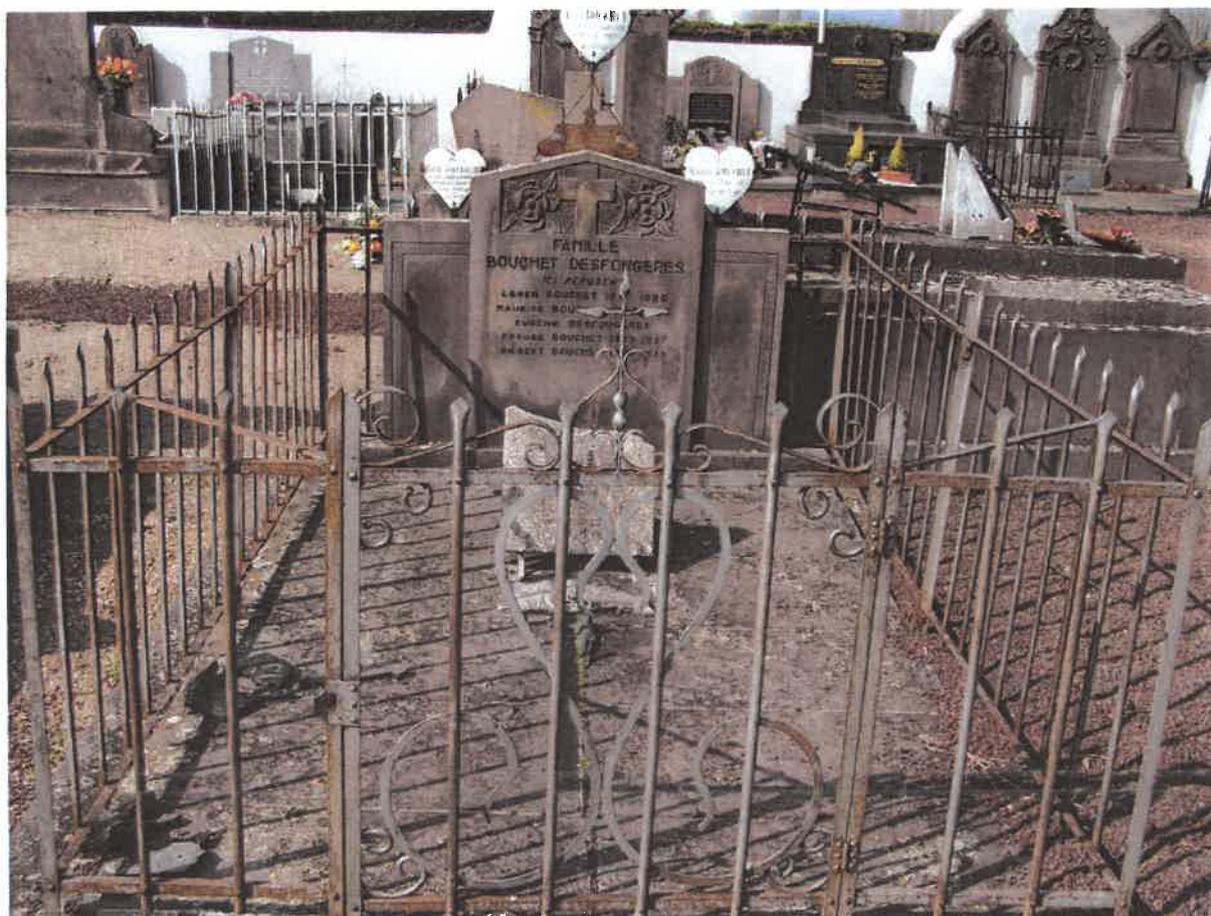
ARTICLE PREMIER

Il est fait Concession à perpétuité, à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de 22 mètres superficiels de terrain dans le cimetière de la commune d **AULNAY** pour y fonder sa sépulture *et celle de sa famille* cinquante mètres superficiels d'excès dénommés *à cette concession portera le N° 2 des concessions prises dans le cimetière communal B. allée centrale*

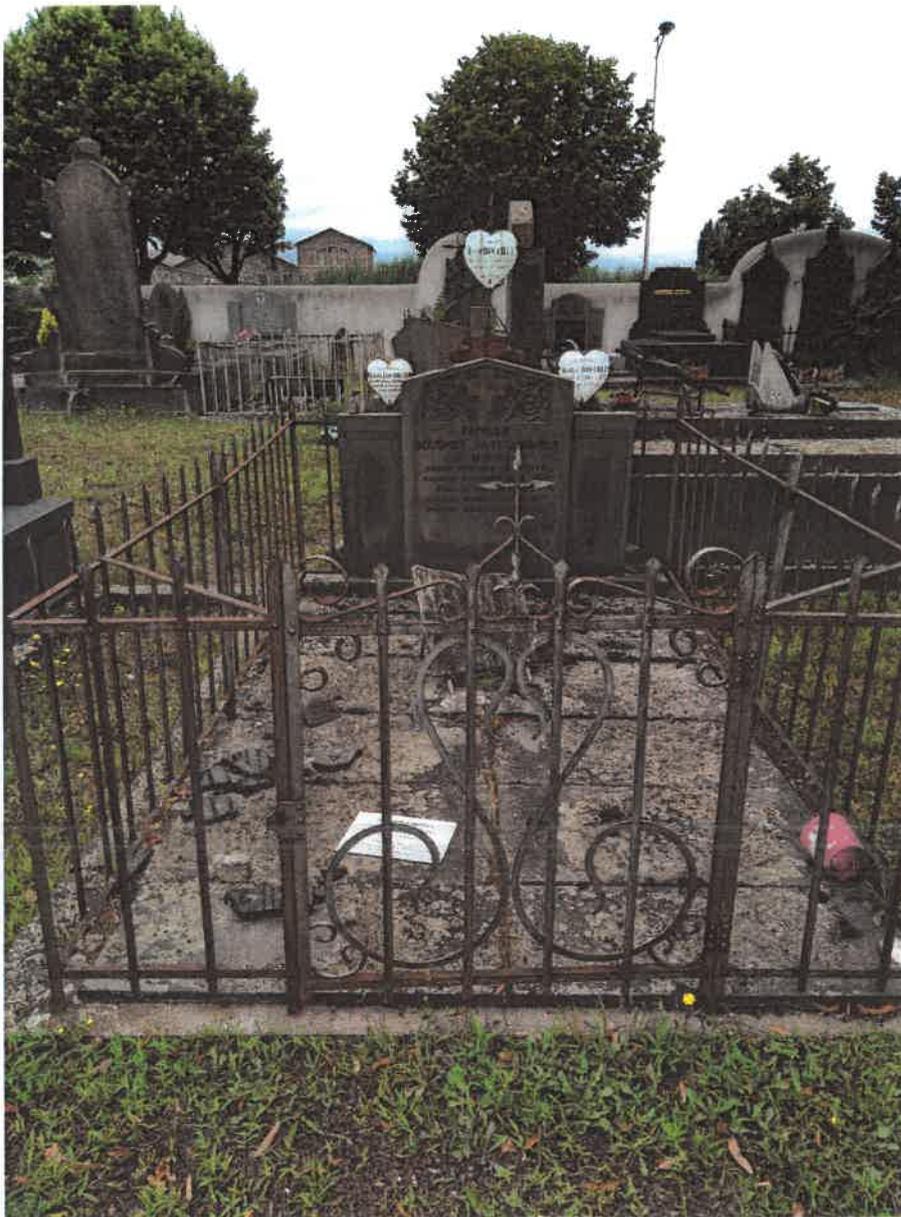
160  
 8  
 1280  
 8  
 20180

Visé pour valoir timbre de  
 mètres de  
 de

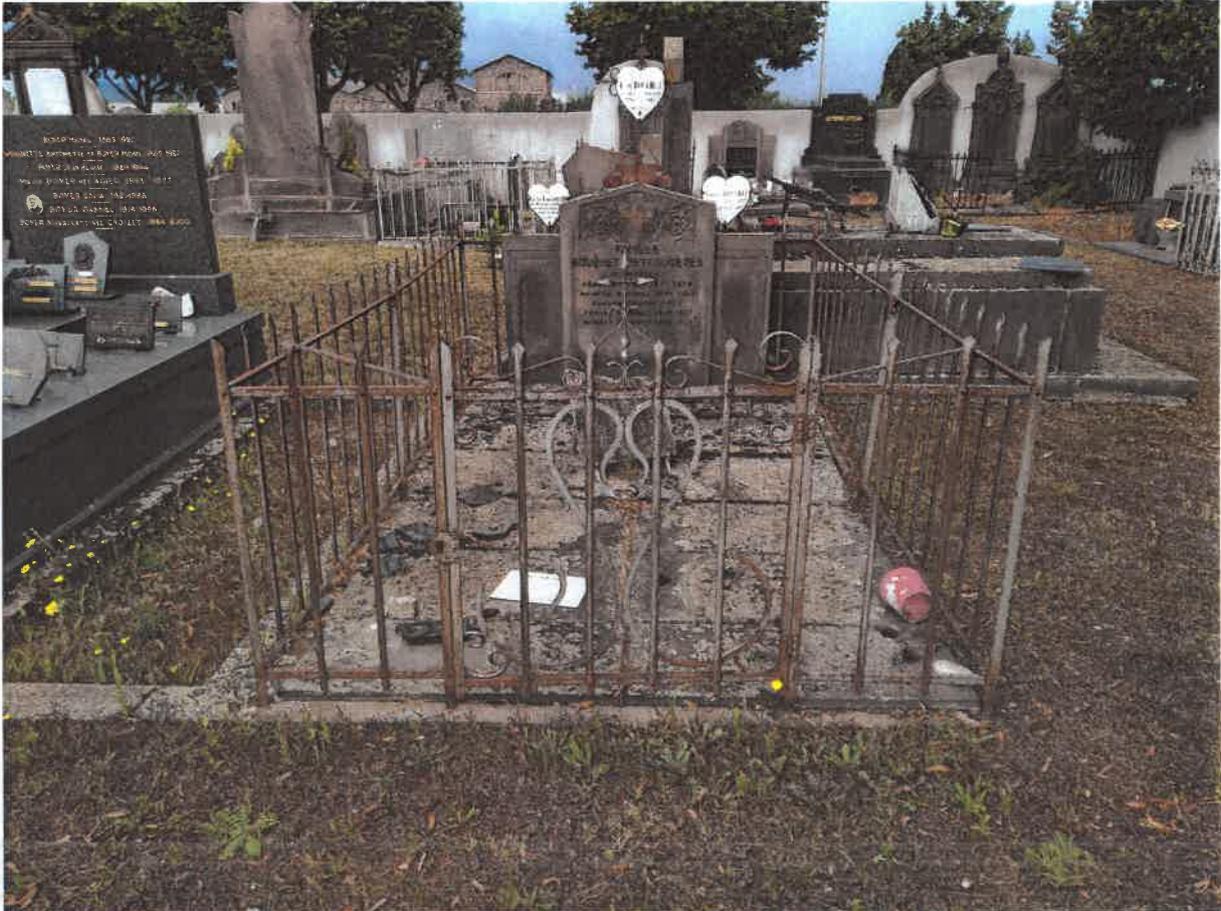
2016



2023

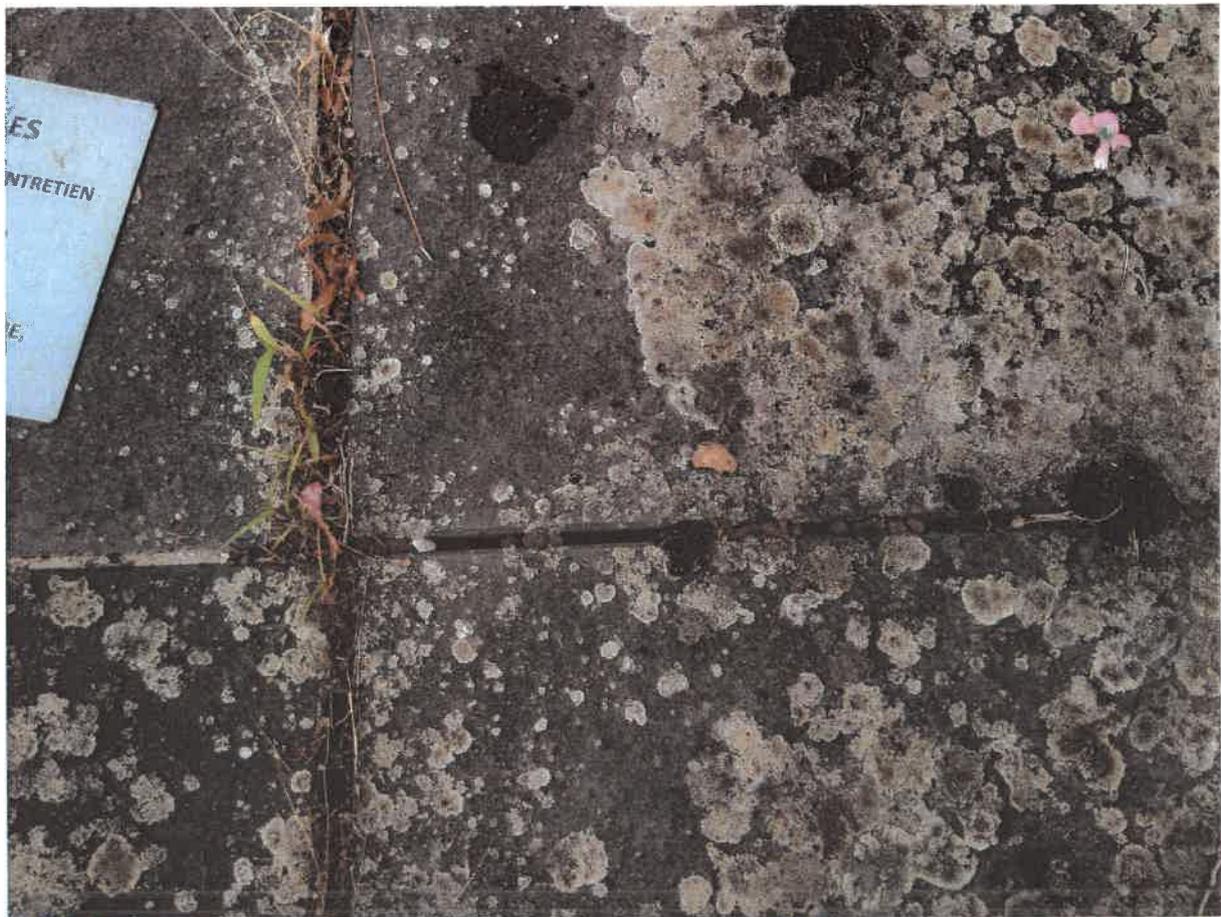


📷 Photographie du PV du 25/07/2023





Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°202



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°202

